

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le mardi 2 mars 2010 par le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, au lieu habituel des séances du Conseil.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Jonathan Chalifoux
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Sont également présents, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour agir aussi comme secrétaire aux présentes ainsi que monsieur Marc Béland, inspecteur municipal en voirie, travaux publics, en bâtiments et environnement.

• **Ouverture de la séance**

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et il ouvre la séance à 20:00 heures.

* * * * *

2. **Adoption de l'ordre du jour**

RÉSOLUTION N° 2010-03-062

Il est proposé par Monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé, tout en laissant ouvert son point n° 12 *Affaires nouvelles*, jusqu'à la levée de la présente:

Ordre du jour

• **Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle**

1. **Adoption de l'ordre du jour**

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2.1 **Conseil municipal** (*Maire, Martin Lévesque*)

1. Rapport mensuel du Maire

- AIBR : Préco, soumission usine et convention collective
- CSP : 3 priorités pour 2010-2011

2. Demande(s) d'organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif

1. Société d'agriculture du comté de Verchères

3. Internet rural (*Alexandre Saint-Jacques*)

4. Projet de sondage Service de garde pour enfants 0 à 5 ans (*Jonathan Chalifoux*)

- Appel de soumissions architectes pour étude de faisabilité

2.2 **Gestion financière**

1. Présentation et adoption des factures payées et à payer

2. Procédures relatives à la vente pour non paiement des taxes en juin 2010

2.3 **Gestion administrative**

1. Congrès 2010 de l'ADMQ les 19, 20, 21 mai à Québec

2.4 **Greffes**

1. Adoption procès-verbal : Séance ordinaire du 2 février 2010

2. Adoption procès-verbal : Séance extraordinaire du 24 février 2010

2.5 **Gestion du personnel**

1. Secrétaire réceptionniste pour le Centre de jour Marc-Antoine

2.6 **Autres gestions en administration générale**

2.6.1 **Gestion du Centre administratif et communautaire (CAC)** (*Yvon Plante*)

1. Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

- Suivi travaux de réaménagement du Bureau municipal et du Maire
- Suivi projet Pavillon des loisirs (Fonds Chantiers Canada-Québec)

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE et CIVILE**
- 3.1 **Service de protection contre l'incendie** (*Yvon Plante*)
 1. Rapport du Comité, dépôts des rapports du directeur du service
 - Remise de certificats de l'ENPQ 9 mars
 - Directeur du Service, monsieur Michel Frisée
 2. Arpenteur-géomètre pour plan de localisation de la Caserne actuelle
 3. Autorisation de dépense(s)
4. **TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE** (*Serge Archambault*)
 1. Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie (dépôt)
 2. Autorisation de dépense(s)
5. **HYGIÈNE DU MILIEU**
- 5.1 **Réseau distribution eau potable, traitement eaux usées, réseaux égout** (*Jonathan Chalifoux*)
 1. Rapport du Comité
- 5.2 **Matières résiduelles**
- 5.2.1 **Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais** (*Jonathan Chalifoux*)
 1. Rapport du Comité
- 5.3 **Écoulement des eaux**
- 5.3.1 **Cours d'eau et réseau d'égout pluvial**
 1. Rapport de l'inspecteur municipal
- 5.4 **Protection de l'environnement** (*Alexandre Saint-Jacques*)
- 5.4.1 **Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)**
 - Compte-rendu réunion du 15 février (dépôt)
 - Poste vacant au sein du CCE
 2. Autorisation de dépense(s)
- 5.5 **Fosses septiques**
 1. Suivi dossier mise aux normes (SASR, Calixa-Lavallée et Verchères)
 2. Appel de candidatures pour étudiant (e) : suivi de la vidange
6. **RÈGLEMENT (s) N^o (s) (Adoption)**
 1. 2010-03 relatif au Comité consultatif agricole (CCA)
 2. 2010-05 relatif au pont de glace
7. **AVIS DE MOTION N^o(s)**
 1. 2010-04 relatif à la rémunération des Élus
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE** (*Danielle Lajeunesse*)
- 8.1 **Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour, Projet(s) spécial (aux)**
 1. Rapport du Comité
 - Rapport financier 2008 de l'OMH (dépôt)
 2. Prévisions budgétaires 2010 de l'OMH
 3. Réseau québécois de Villes et Villages en Santé – cotisation 2010 (50 \$)
 4. Fête des voisins le 5 juin 2010
9. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 9.1 **Aménagement, urbanisme, zonage, développement** (*Jonathan Chalifoux*)
 1. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement (dépôt)
 2. Rapport du Comité et procès-verbal réunion du CCU (dépôt et décisions)
 1. Les Jardins St-Antoine : demande de modification PIIA
 2. 1117, rue du Rivage : demande d'agrandissement
 3. Réabonnement Richelieu agricole
 4. Nomination d'un Membre au CCA
- 9.2 **Promotion et développement (Tourisme et embellissement)** (*Martine Lizotte*)
 1. Rapport du Comité
 2. Autorisation de dépense(s)
10. **LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES** (*Danielle Lajeunesse*)
- 10.1. **Parcs et terrains de jeux**
 1. Rapport du Comité
 2. Appel de candidatures pour animateurs (trices) et préposé (e) paysagement

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

11. **LOISIRS CULTURELS** (*Martine Lizotte*)
- 11.1 **Bibliothèque**
 1. Rapport du comité
 - Statistiques mensuelles (dépôt)
 - État de revenus et dépenses au 31-12-2009 (dépôt)
 - Suivi changement de nom pour *Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion*
- 11.2 **Maison de la Culture,**
 1. Rapport du Comité
 - Suivi travaux de réaménagement et programmation
 2. Autorisation de dépense(s)
12. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
 - Mot du Maire dans la Gloriette : Le bénévolat
13. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
14. **CORRESPONDANCE (S)**
15. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Conseil municipal

2.1.1. Rapport mensuel du Maire

Le Maire fait rapport verbal notamment concernant la Régie de l'AIBR et le Comité de sécurité publique.

* * * * *

2.1 Demande(s) d'organismes de la communauté et autres organismes à but non lucratif

2.1.2. Société d'Agriculture du comté de Verchères

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu que :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise une contribution au montant de 150 \$ pour l'exercice 2010 à la Société d'Agriculture du comté de Verchères, notamment en rapport avec la 130^{ème} édition de l'exposition agricole à Calixa-Lavallée, les 9, 10 et 11 juillet 2010.

Adoptée à l'unanimité

2.1.3. Internet rural

Le Conseiller, Alexandre Saint-Jacques fait rapport verbal concernant l'avancement du dossier Internet (haute vitesse) rural, lequel est traité par le CLD de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

* * * * *

2.1.4. Projet de sondage Service de garde pour enfants 0 à 5 ans

Le Conseiller, Jonathan Chalifoux informe qu'un sondage concernant les besoins des parents pour un service de garde pour enfant de 0 à 5 ans sera publié dans *La Gloriette* avec demande de réponse avant le 1^{er} avril 2010. Le Maire ajoute qu'il a communiqué avec les fonctionnaires du ministère et la décision suivante en découle :

Appel de soumissions architectes pour étude de faisabilité

RÉSOLUTION 2010-03-064

Il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

Que le Conseil autorise un appel de soumissions conséquent pour les services d'un architecte pour une étude de faisabilité concernant le projet d'établissement d'un service de garde pour enfants de 0 à 5 ans dans la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, le tout sous réserve que les résultats du sondage à ce sujet, soit probant.

Adoptée à l'unanimité

2.2 GESTION FINANCIÈRE

2.2.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

RÉSOLUTION 2010-03-065

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 2 mars 2010 tels que présentés au montant total de 64 304,49 \$, à savoir :

Description	Montant
Déboursés en date du 2 mars 2010	13 645,21 \$
Dépenses comptabilisées en 2009	3 372,15 \$
Dépenses du mois	47 287,13 \$

Adoptée à l'unanimité

2.2.2 Procédures 2010 pour vente pour défaut de paiement des taxes

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu autorise l'inscription sur la liste 2010 de vente d'immeubles pour non paiement des taxes (taxes municipales, d'eau et/ou de droits de mutation), tous immeubles dont les propriétaires ont des arriérés de taxes 2009 et avant, plus les intérêts et pénalités et frais s'il y a lieu;

Que ledit Conseil autorise également, advenant le cas où les propriétaires dont les immeubles sont inscrits sur ladite liste pour cause de non paiement desdites taxes 2009 et avant, d'ajouter, et ce, en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la Fiscalité municipale*, celles facturées pour l'année 2010, si lesdits arriérés de taxes 2009 et avant n'ont pas été payés en argent comptant ou par chèque certifié libellé au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au plus tard à 16h00, le mercredi 17 mars 2010 ou au plus tard le lundi 15 mars 2010, si le propriétaire en défaut paie via Accès D;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu mandate sa directrice générale et secrétaire-trésorière à la vente pour non paiement des taxes qui sera tenue le jeudi 10 juin 2010 et l'autorise à enchérir et acquérir lesdits immeubles du territoire de ladite Municipalité pour un montant ne dépassant pas le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créances prioritaires ou hypothécaires d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Adoptée à l'unanimité

2.2.3. Affectation de 12 500 \$ au surplus accumulé concernant l'exercice 2008

RÉSOLUTION 2010-03-067

Considérant que la Municipalité a reçu du CLD et a encaissé dans l'année 2008, le montant de 12 500 \$ représentant la moitié de la subvention de 25 000 \$ accordée dans le cadre du Pacte rural pour le projet de caractérisation du Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire (*Arbres, boisés, bandes riveraines et corridors forestiers, un patrimoine à conserver et à mettre en valeur à Saint-Antoine-sur-Richelieu*);

Considérant que ledit montant de 12 500 \$ n'a pas été payé au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire et que celui-ci a fait partie de l'excédent de l'année 2008 et qu'il s'est cumulé dans le surplus accumulé au 31 décembre 2008;

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil municipal entérine l'affectation de 12 500 \$ du surplus accumulé à l'exercice financier 2010 pour les fins du paiement en février 2010 et qui aurait dû s'effectuer en 2008 au montant de 12 500 \$ au Centre de la Nature Mont-Saint-Hilaire.

Adoptée à l'unanimité

2.3 GESTION ADMINISTRATIVE

2.3.1 Congrès 2010 de l'ADMQ les 19, 20, 21 mai à Québec

RÉSOLUTION 2010-03-068

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu que :

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 450 \$ taxes applicables en sus, pour l'inscription et la participation de la directrice générale et secrétaire-trésorière au congrès 2010 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), les 19, 20 et 21 mai à Québec;

Que le Conseil autorise également les dépenses inhérentes au montant suffisant pour les frais de transport, de repas et d'hébergement de la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

2.4 GREFFE

2.4.1 Adoption procès-verbal : Séance ordinaire du 2 février 2010

RÉSOLUTION 2010-03-069

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 2010, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 2 février 2010 avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2.4.2 Adoption procès-verbal : Séance extraordinaire du 24 février 2010

RÉSOLUTION 2010-03-070

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 24 février 2010, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 24 février 2010 avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Gestion du personnel

2.5.1 Secrétaire réceptionniste pour le Centre de jour Marc-Antoine

RÉSOLUTION 2010-03-071

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à embaucher aux conditions entendues, l'une des personnes ayant déposé sa candidature comme secrétaire réceptionniste pour le Centre de jour Marc-Antoine, embauche pour le 11 mars 2010;

Que l'embauche de cette personne sera confirmée par résolution du Conseil lors de la séance ordinaire du 6 avril 2010.

Adoptée à l'unanimité

2.6 Autres gestions en administration générale

2.6.1 Gestion du Centre administratif et communautaire (CAC)

2.6.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, et l'inspecteur municipal aux travaux publics font rapport verbal relativement à la gestion du Centre administratif et communautaire (CAC), notamment sur les travaux de réaménagement du Bureau municipal et du bureau du Maire, du réaménagement du réseau et du parc informatique du Bureau municipal ainsi que d'un suivi à l'égard du projet de construction du Pavillon des loisirs.

* * * * *

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Service de protection contre l'incendie

Rapport du Comité, dépôt des rapports du directeur du service

Le Conseiller responsable, monsieur Yvon Plante, fait rapport verbal relativement au service de protection contre l'incendie, commente et dépose les rapports du directeur du service.

Monsieur Plante indique que le Maire et lui-même seront présents à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 9 mars 2010, lors de la remise de certificats de l'École nationale des Pompiers du Québec à plusieurs pompiers à temps partiel dont 3 des nôtres : messieurs Serge Archambault, Luc Samson et Claude Villeneuve.

Monsieur Plante indique également que notre directeur incendie, monsieur Michel Frisée n'est plus directeur à Saint-Marc-sur-Richelieu suite à sa démission de leur service, laquelle est effective depuis le 13 février dernier. Monsieur Frisée demeure directeur du Service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

* * * * *

3.1.2 Arpenteur-géomètre pour plan de localisation de la Caserne actuelle

RÉSOLUTION 2010-03-072

Considérant qu'un seul des 3 arpenteurs géomètre a répondu à notre demande de cotation pour un mandat à l'effet de produire un plan de localisation de la Caserne actuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 675 \$ taxes applicables en sus pour un mandat à l'effet de produire un plan de location de la Caserne actuelle, mandat confié à l'arpenteur géomètre, monsieur Sylvain Huet et à être exécuté dans les plus brefs délais possibles.

Adoptée à l'unanimité

3.1.3 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2010-03-073

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses au montant estimé à 4 300 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Support à lunette et verre S. Vaillancourt	450 \$
Valise poste de commandement (non budgété)	1 500 \$
Rouleau essuie tout	30 \$
Rondelles d'étanchéité pour boyaux 1.5 et 2.5	120 \$
4 masques ARA	2 200 \$

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

4. TRANSPORT – VOIRIE MUNICIPALE

4.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal en voirie

Le Conseiller responsable, monsieur Serge Archambault fait rapport verbal et commente le rapport préparé par l'inspecteur municipal en voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, rapport déposé concernant le mois de février et comportant les travaux exécutés en février et ceux à venir en mars.

4.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2010-03-074

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 900 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, pour l'achat d'asphalte froid.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Réseau distribution de l'eau potable, traitement eaux usées, réseaux d'égout

5.1.1 Rapport du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur municipal aux travaux publics, monsieur Marc Béland, indiquent qu'il n'y a rien à signaler de particulier relativement au réseau de distribution de l'eau potable, du traitement des eaux usées et des réseaux d'égout.

* * * * *

5.2 Matières résiduelles

5.2.1 Déchets domestiques, récupération et site de dépôt Lajemmerais

5.2.2 Rapports du Comité et de l'inspecteur municipal aux travaux publics

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux et l'inspecteur aux travaux publics, monsieur Marc Béland indiquent qu'il n'y a rien à signaler de particulier relativement aux déchets domestiques et à la récupération. Monsieur Chalifoux indique que le site de dépôt Lajemmerais ouvrira pour la nouvelle saison vers la fin avril.

* * * * *

5.3 Écoulement des eaux

5.3.1 Cours d'eau et réseaux d'égout pluvial

5.3.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal aux travaux publics

L'inspecteur municipal aux travaux publics, monsieur Marc Béland indique qu'il n'y a rien de particulier à signaler relativement l'écoulement des eaux. Il souligne cependant que la température est idéale puisqu'elle favorise une fonte lente des neiges.

* * * * *

5.4 Protection de l'environnement

5.4.1 Rapport du Comité consultatif en environnement (CCE)

Le Conseiller responsable, monsieur Alexandre Saint-Jacques, fait rapport verbal relativement à la protection de l'environnement, tout en soulignant entre autres, que la Journée de l'Arbre aura lieu le dimanche 23 mai prochain. Il précise que la Municipalité n'a pas reçu de candidature pour combler le poste vacant au sein du CCE. Un 2^{ème} appel de candidatures à cet effet pourrait paraître dans *La Gloriette* du mois de mars. Monsieur Saint-Jacques dépose le compte-rendu de la réunion tenue par le Comité le 15 février 2010 et la décision suivante en découle :

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

5.4.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2010-03-075

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées à 1 100,00 \$ taxes en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Arbustes	775,00 \$
Kiosque d'information sur le compostage	275,00 \$
Concours de dessin	50,00 \$

Adoptée à l'unanimité

5.5 Fosses septiques

5.5.1 Suivi du dossier de mise aux normes des fosses septiques

RÉSOLUTION 2010-03-076

Considérant que les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu, de Verchères et de Calixa-Lavallée, ont reçu en février 2009, de la Ministre du MAMROT, à cette époque, madame Nathalie Normandeau, la confirmation de l'admissibilité à une aide financière de 343 388 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 418 447 \$ et ce, dans le cadre du sous-volet 1.4 du Programme d'infrastructure Québec-Municipalités pour son projet d'étude sur la mise aux normes d'installations septiques individuelles;

Considérant le protocole d'entente signé par lesdites municipalités avec le MAMROT, la réalisation du processus d'appel d'offres et l'adoption d'un règlement d'emprunt, lequel règlement est toujours en attente de l'approbation dudit MAMROT;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu demande au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, monsieur Laurent Lessard de bien vouloir recevoir en entrevue à une date prochaine à convenir, le Maire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, monsieur Martin Lévesque ainsi que les Maires des municipalités de Verchères, monsieur Alexandre Bélisle et de Calixa-Lavallée, monsieur Claude Jutras, tels que les termes de la lettre signée par lesdits trois Maires, pour faire avancer ce dossier et d'en assurer la réalisation;

Que ledit Conseil considère que la réalisation dudit projet de nos trois municipalités contribuera à l'atteinte des objectifs dudit programme, soit améliorer les infrastructures, la qualité de l'environnement et la qualité de vie de leurs citoyennes et citoyens.

Adoptée à l'unanimité

6.1 2010-03 relatif au Comité consultatif agricole (CCA)

RÉSOLUTION 2010-03-077

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Règlement n° 2010-03 concernant
le Comité consultatif agricole (CCA) de
la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant l'avis de motion n° 2010-03 donné régulièrement lors de la séance ordinaire du Conseil, tenue le 12 janvier 2010 et qu'une copie du projet de règlement n° 2010-03

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

concernant le Comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant qu'une copie dudit projet de règlement n° 2010-03 a été remise aux membres du Conseil le 12 janvier 2010 conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. c. C 27.1) pour fin de dispense de lecture lors de son adoption;

Considérant que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte le règlement n° 2010-03 concernant le Comité consultatif agricole (CCA) de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, lequel règlement est au Livre des règlements de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

6.2 2010-05 relatif au pont de glace

RÉSOLUTION 2010-03-078

Province de Québec
MRC de La Vallée-du-Richelieu
Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Règlement n° 2010-05 relatif à la sécurité et au
contrôle de la vitesse sur le pont de glace entre les
Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de
Saint-Antoine-sur-Richelieu

Considérant que les Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu sont parties conjointes à l'exploitation et à l'entretien selon la norme NQ 1920-500, d'un pont de glace sur la rivière Richelieu séparant les deux municipalités, tel qu'illustré au plan joint en annexe;

Considérant que, depuis quelques années, lesdites municipalités ont procédé à l'installation de gabarits aux fins d'assurer une meilleure sécurité dans l'accès à ce pont de glace;

Considérant que ces gabarits ont permis de limiter l'accès au pont de glace à certains types de véhicules;

Considérant qu'il y a maintenant lieu d'établir d'autres normes de sécurité quant aux limites de vitesse pouvant être applicables sur ledit pont de glace;

Considérant que les municipalités concernées désirent dorénavant et à l'avenir confier le mandat à la Sûreté du Québec quant à l'application des normes de vitesse et de sécurité sur ledit pont de glace, tant celles édictées au *Code de la Sécurité routière du Québec* que celles édictées au présent règlement, le tout en autant que conciliable avec ledit *Code*;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2010 par le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu :

Que le présent règlement numéro 2010-05 soit et il est adopté et que ledit règlement décrète et statue comme suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

Article 2

Seuls les véhicules pouvant librement passer à l'intérieur du cadre des gabarits d'accès pourront circuler sur le pont de glace réunissant les territoires municipaux des Municipalités de Saint-Denis-sur-Richelieu et de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Article 3

Le pont de glace étant exploité pour les seules fins de communication entre les rives des deux municipalités concernées, aucune autre activité ne pourra y être exercée (courses, stationnement, slalom ou autres activités pouvant nuire à la libre circulation sur l'assiette dudit pont).

Article 4

En raison du type particulier de voie de communication et pour des fins de sécurité quant au couvert de glace, la vitesse sur le pont de glace est fixée à un maximum de 15 kilomètres à l'heure (Maximum 15km/h).

Article 5

Toute autre norme de sécurité inconciliable avec celles découlant de l'application du *Code de la Sécurité routière du Québec* en ce qui a trait à ce type particulier de voie de communication s'appliquera *mutatis mutandis* (en changeant ce qu'il faut changer) et les pénalités applicables seront celles en découlant et appliquées par la Sûreté du Québec.

Article 6

Ledit pont de glace est une voie de communication et est considéré comme étant un chemin municipal par opposition à une route nationale de type "voirie primaire ou secondaire". Dès lors, toute pénalité résultant de l'application du présent règlement reviendra conjointement aux municipalités concernées et parties à l'exploitation dudit pont de glace, via son comité de sécurité publique.

Article 7

L'administration judiciaire dudit pont de glace est celle de la Cour municipale de Mont-Saint-Hilaire.

Article 8

La Sûreté du Québec est chargée de l'application du présent règlement n° 2010-05

Article 9

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement ayant pu être adopté à ce même sujet.

Article 10

Le présent règlement n° 2010-05 entre en vigueur suivant la Loi.

Lecture faite

Adopté à l'unanimité

7. AVIS DE MOTION N^{o(s)}

7.1 2010-04 relatif à la rémunération des Élus

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis qu'à une séance ordinaire de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement n° 2010-04 concernant la rémunération du Maire et des Conseillers de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu. Ce règlement abroge et remplace tout règlement traitant du même sujet.

Ce règlement a pour objet de décréter la somme annuelle payable au Maire et à chacun des Conseillers à titre de rémunération et à titre d'allocation d'une partie des dépenses reliées à leurs fonctions.

Ce règlement a également pour objet de décréter la somme additionnelle annuelle payable à chacun des Conseiller pour leurs travaux au sein de leur Comité du Conseil respectif à titre de

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

rémunération additionnelle et à titre d'allocation additionnelle d'une partie des dépenses reliées à ces fonctions.

Ce règlement a aussi pour objet de décréter la somme additionnelle annuelle payable au Conseiller nommé *Maire suppléant* à titre de rémunération additionnelle et d'allocation additionnelle d'une partie des dépenses reliées à ces fonctions.

Ce règlement prévoit que la rémunération annuelle du Maire est de dix mille huit dollars (10 008 \$) et celle de chacun des Conseillers est de trois mille trois cent trente-six dollars (3 336 \$) et que l'allocation annuelle d'une partie des dépenses reliées aux fonctions du Maire est de cinq mille quatre dollars (5 004\$) et celle de chacun des Conseillers est de mille six cent soixante-huit dollars (1 668 \$).

Ce règlement prévoit que la rémunération annuelle additionnelle de chacun des Conseillers est de quatre-vingt-seize dollars (96 \$) et que l'allocation annuelle additionnelle d'une partie des dépenses reliées aux fonctions de chacun des Conseillers est de quarante-huit dollars (48 \$).

Ce règlement prévoit que la rémunération additionnelle annuelle du Maire suppléant est de trois mille deux cent soixante-cinq dollars et quatre-vingt-douze cents (3 265,92 \$) et que l'allocation additionnelle annuelle d'une partie des dépenses reliées à la fonction du Maire suppléant est de mille six cent trente-deux dollars et quatre-vingt-seize cents (1 632,96 \$).

Ce règlement prévoit que la rémunération annuelle, la rémunération additionnelle annuelle, l'allocation annuelle et l'allocation additionnelle annuelle d'une partie des dépenses reliées à leurs fonctions, pourront être indexées à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après son entrée en vigueur et que l'indexation consiste dans l'augmentation pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) établi pour le Québec, région de Montréal.

Ce règlement prévoit un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010, année au cours de laquelle celui-ci entrera en vigueur.

Le règlement prévoit que la somme annuelle payable pour la rémunération, la rémunération additionnelle, l'allocation et l'allocation additionnelle d'une partie des dépenses reliées à leurs fonctions établie audit règlement, est versée mensuellement au Maire et à chacun des Conseillers à raison de douze (12) versements égaux, le ou vers le dernier jour de chaque mois de l'année et que par voie de résolution, le Conseil municipal peut modifier au besoin, le mode de paiement de la rémunération.

Ce règlement prévoit que les autres dépenses encourues par le Maire et par chacun des Conseillers, lorsque ledit Conseil délègue l'un ou plusieurs de ses Membres à une activité municipale, sont remboursées audit Membre lorsque les pièces justificatives sont présentées à la Municipalité.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le Conseil de la lecture du règlement n° 2010-04 lors de son adoption, chacun des Membres du Conseil a en main une copie dudit projet de règlement. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion en fait partie intégrante.

Lecture faite

Donné ce 2 mars 2010 à Saint-Antoine-sur-Richelieu

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

8.1 Office municipal d'habitation (OMH), Centre de jour, Projet(s) spécial (aux)

8.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse dépose le rapport financier 2008 de l'OMH.

* * * * *

8.1.2 Prévisions budgétaires 2010 de l'OMH

RÉSOLUTION 2010-03-079

Considérant le dépôt des prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

En conséquence, il est proposé par le madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adopte les prévisions budgétaires 2010 de l'OMH de Saint-Antoine-sur-Richelieu telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

8.1.3 Réseau québécois de Villes et Villages en Santé – cotisation 2010

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu :

Que le Conseil autorise les dépenses de 50 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu pour l'adhésion 2010 de la Municipalité au Réseau québécois de Villes et Villages en Santé.

Adopté à l'unanimité

8.1.4 Fête des voisins le 5 juin 2010

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse, indique que la Fête des voisins décrétée par le MAMROT aura lieu le 5 juin 2010.

* * * * *

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 Aménagement, urbanisme, zonage, développement

9.1.1 Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiments et environnement

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le rapport de l'inspecteur en bâtiments et environnement, monsieur Marc Béland, lequel rapport comporte le mois de février 2010.

* * * * *

9.1.2. Rapport du Comité et procès-verbal réunion du CCU

Le Conseiller responsable, monsieur Jonathan Chalifoux, commente et dépose le procès-verbal de la réunion du 23 février 2010 tenue par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Les décisions suivantes en découlent :

9.1.2.1 Les Jardins St-Antoine : demande de modification PIIA

RÉSOLUTION 2010-03-081

Considérant que par sa résolution n° CCU10-02-015, le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au Conseil municipal **que** des informations supplémentaires lui soient fournies par le promoteur demandeur Les jardins St-Antoine, dont et soit : la planification d'ensemble du secteur en zone R-15, où ce dernier prévoit implanter de la résidence en rangée;

Considérant que dans la même dite résolution, le CCU s'exprime à l'effet qu'il n'est pas favorable à l'implantation de résidences à toit plat de facture moderne dans ce secteur parce que non intégrées à la volumétrie dominante du secteur;

Considérant également que dans la même demande, ledit promoteur demandeur souhaite faire introduire à la réglementation certaines mesures pour le contrôle de la volumétrie des bâtiments, des couleurs et des matériaux de parement des murs et des toitures, et **que** le CCU s'exprime à l'effet que ces demandes nécessitent une étude plus approfondie et plus d'éclaircissements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal indique au promoteur demandeur qu'il doit présenter une nouvelle demande au CCU avec informations supplémentaires, dont et soit : la

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

planification d'ensemble du secteur en zone R-15, où ledit promoteur demandeur prévoit implanter de la résidence en rangée;

Que le Conseil municipal n'approuve pas et rejette la demande d'implantation de résidences à toit plat de facture moderne dans le secteur visé parce que non intégrées à la volumétrie dominante du secteur;

Que le Conseil municipal indique audit promoteur demandeur **qu'il** doit fournir des éclaircissements au CCU pour lui permettre une étude plus approfondie quant à sa demande d'introduction à la réglementation, de certaines mesures pour le contrôle de la volumétrie des bâtiments, des couleurs et des matériaux de parement des murs et des toitures.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2.2 1117, rue du Rivage : demande d'agrandissement

RÉSOLUTION 2010-03-082

Considérant la demande du propriétaire pour l'agrandissement de son immeuble sis au 1117, rue du Rivage présentée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa réunion tenue le 23 février 2010, présentation avec les plans et les élévations dudit immeuble avec son agrandissement, lesquels s'inscrivent dans le prolongement des volumes existants, plans déposés le 19 février 2010;

Considérant que le CCU, en référence à sa résolution n° CCU10-02-016, recommande favorablement ledit projet au Conseil municipal, parce que conforme à la réglementation en vigueur;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Chalifoux, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu :

Que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil municipal approuve le projet d'agrandissement du 1117, rue du Rivage, lequel projet sera réalisé selon lesdits plans déposés en date du 19 février 2010 et le tout parce conforme à la réglementation en vigueur.

Adoptée à l'unanimité

9.1.2.3. Réabonnement Richelieu agricole

RÉSOLUTION 2010-03-083

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal autorise les dépenses de 22,58 \$ taxes applicables incluses pour le renouvellement de l'abonnement au mensuel *Richelieu agricole*.

Adoptée à l'unanimité

4. Nomination d'un Membre au CCA

RÉSOLUTION 2010-03-084

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu :

Que le Conseil municipal nomme madame la citoyenne suivante Membre du Comité consultatif agricole (CCA) comme suit :

- Francine Belley, Membre du CCA à titre de citoyenne urbaine non agricultrice;

Que la durée du mandat du Membre ici nommé, est de 3 ans (2 mars 2010 au 2 mars 2013) et, ce mandat peut être renouvelé à une seule reprise.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

9.2 Promotion et développement (Tourisme et embellissement)

Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement à la promotion et au développement, au tourisme et à l'embellissement de la Municipalité et la décision suivante en découle :

9.2.1 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION 2010-03-085

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu :

Que le Conseil autorise une dépense au montant de 150 \$ pour la promotion de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans le Guide touristique de la Montérégie, soit 1 page de 4 avec les municipalités de Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

10. LOISIRS RÉCRÉATIFS, SPORTIFS et COMMUNAUTAIRES

10.1. Parcs et terrains de jeux

Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Danielle Lajeunesse, fait rapport verbal relativement aux loisirs récréatifs, sportifs et communautaires et indique que les rapports de suivi concernant le Carnaval des 26 et février et de la Semaine de relâche scolaire du 1^{er} au 5 mars seront déposés lors de la prochaine séance.

* * * * *

10.1.2 Appel de candidatures pour animateurs (trices) et préposé (e) paysagement

Un appel de candidatures sera publié dans *La Gloriette* de mars pour combler les postes d'animateurs (trices) du Camp de jour 2010 ainsi que pour un (e) préposé (e) à l'entretien paysager de la Municipalité.

* * * * *

11. LOISIRS CULTURELS

11.1 Bibliothèque

Rapport du comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement aux activités de la Bibliothèque et dépose le rapport de statistiques mensuelles ainsi que les états de revenus et dépenses au 31 décembre 2009. Madame Lizotte rappelle la cérémonie qui aura lieu le 20 mars prochain concernant le changement de nom de la bibliothèque pour le nom de *Bibliothèque Hélène-Dupuis-Marion*.

* * * * *

11.2 Maison de la Culture

11.2.1 Rapport du Comité

La Conseillère responsable, madame Martine Lizotte fait rapport verbal relativement aux suivis des travaux de réaménagement à la Maison de la Culture ainsi que des activités culturelles à venir. La décision suivante en découle :

11.2.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N° 2010-03-086

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

Que le Conseil autorise les dépenses prévues en mars à la Maison de la Culture, dépenses estimées au montant de 3 665 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Cachet spectacles 2 X 850 \$	1 700 \$
Cachet conférence 275 \$ à partager avec la SHEC	275 \$
Frais d'exposition	450 \$
Impression	600 \$
Accueil	240 \$
Membership et publicité d'été MRC Tourisme	400 \$

Adoptée à l'unanimité

12 AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Le Maire entretient les personnes présentes concernant le bénévolat.

* * * * *

13 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h20 et porte sur : les fosses septiques, le rapport de caractérisation du Centre nature de Mont-Saint-Hilaire, embauche d'un (e) préposé (e) concernant la vidange des fosses septiques et les sujets traités à la séance extraordinaire du 24 février 2010.

* * * * *

14 CORRESPONDANCE(S) (reçue(s) le)

- 19 janvier Cynthia Bessette, Agente de développement, Société canadienne du cancer, Vallée des patriotes : Les Jours de la jonquille de la Société canadienne du cancer se tiendront du 24 au 28 mars 2010. La Société compte près de 70 ans de lutte contre le cancer et a encore le vent dans les voiles grâce au dévouement des bénévoles et aux généreux donateurs. Invite la Municipalité à se joindre aux donateurs par l'achat de bouquet de jonquilles.
- 19 janvier MRC de La Vallée-du-Richelieu : compte-rendu du 1^{er} décembre du Comité conjoint de communication de la MRC de la Vallée-du-Richelieu, lequel est relatif au Schéma de couverture de risques des MRC de La Vallée-du-Richelieu et de Lajemmerais.
- 21 janvier MAMROT, le sous-ministre, Marc Lacroix : la période de saisie et des modification des résultats électoraux dans le logiciel (site web) du ministère s'est officiellement terminée le 27 novembre 2009. L'achalandage du site a été comme suit : du 18 septembre au 13 novembre, plus de 400 000 visiteurs ont consulté plus de 6 millions de pages (candidatures et résultats pour une municipalité). Plus de 200 000 internautes ont visité le site dans la seule journée du 2 novembre, lendemain du scrutin. Malgré le succès de cette première utilisation, le ministère a déjà repéré quelques éléments sujets à amélioration et il y travaille.
- 20 janvier Villes et Villages en Santé : invite les municipalités et les organismes à s'inscrire à la Fête des Voisins du 5 juin 2010.
- 25 janvier Ministre du MAMROT, Laurent Lessard et la Présidente de Carrefour Action municipale et Famille, Suzanne Roy : transmission du bulletin Municipalité et Famille de janvier 2010.
- 26 janvier La directrice de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Montérégie, Jocelyne Sauvé, MD : transmission de la revue Développement social de novembre 2009.
- 2 février Florent Laperle, Président du Club Fadoq St-Antoine pour les membres du CA : remerciements chaleureux pour la participation financière lors du Dîner des Fêtes le 29 novembre 2009.
- 5 février Parrainage civique de la Vallée du Richelieu : demande d'aide financière. Depuis 28 ans, cet organisme couvre 20 municipalité sur le territoire de la Vallée du Richelieu et de la MRC de Rouville et travaille à favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble de santé mentale (filleul (e) en créant un lien d'entraide avec un citoyen bénévole (parrain ou marraine civique).
- 12 février MAMROT, le directeur de la Direction des infrastructures - Montréal, François Payette, ingénieur : transmission de l'avis de conformité pour l'assainissement des eaux (PIQM). Monsieur Payette rappelle à la Municipalité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2010

qu'elle doit continuer à transmettre ses fiches de suivi à la Direction et que notre interlocuteur demeure, l'ingénieur, monsieur Kamal Boulhrouz.

- 12 février Mutuelles de prévention – CSST : transmission d'une copie de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (contrat) et l'attestation certifiant que la Municipalité est membre d'une mutuelle de prévention (certificat). La Mutuelle rappelle les obligations de la Municipalité en tant que membre : élaborer un programme de prévention et le mettre à jour chaque année, déterminer quels sont les risques propres à chacun des établissements et appliquer le programme de prévention et afficher le programme de prévention et l'attestation certifiant que la Municipalité est membre de la Mutuelle.
- 23 février M^e Lindor Brodeur, avocat : requête en acquisition du droit de propriété par prescription. M^e Brodeur a été mandaté par la Fabrique de Saint-Antoine-de-Padoue pour préparer et présenter à la Cour supérieure du district de Richelieu cette requête afin de clarifier les titres de propriété de la Fabrique dans le dossier de l'achat du presbytère et son terrain par la Municipalité.
- 23 février Service Canada : accuse réception de la demande de subvention pour l'embauche d'étudiants (es) comme animateurs du Camp de jour 2010 et d'un (e) étudiant (e) pour l'entretien du paysagement, le tout dans le cadre d'emplois d'été 2010.
- 23 février Marie-France Lamarche de L'Essentielle, Centre de Femmes de Beloeil : invitation aux femmes et aux hommes de la Vallée-du-Richelieu à célébrer la journée internationale des femmes. Pour l'occasion, l'Essentielle organise un déjeuner à l'Hostellerie Rive-Gauche à Beloeil à 10h30. Les célébrations annuelles du 8 mars serviront de lancement aux actions de la Marche mondiale des femmes sous le thème de la journée "*En 2010, ça va marcher*". Partout dans le monde, les quatre champs d'actions de revendications de la marche des femmes sont : le travail et l'autonomie économique des femmes, le bien commun et l'accès aux ressources, la violence envers les femmes comme outil de contrôle du corps des femmes, la paix et la démilitarisation. Au Québec, une revendication sur les droits des femmes autochtones a été ajoutée.
- 24 – 25 février MRC de La Vallée-du-Richelieu : résolution n° 10-02-039 par laquelle le Conseil de la MRC a adopté, le 4 février 2010, le règlement n° 40-06.2 relatif à l'écoulement des eaux;
- Projet de règlement n° 32-10-6 modifiant le Schéma d'Aménagement révisé et le document d'accompagnement sur la nature des modifications.
- Procédures 2010 Vente en juin pour non paiement des taxes (impôts fonciers).

* * * * *

15 PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)

- Caucus à huis clos : mercredi, 31 mars 2010, 19h00
- Séance ordinaire publique : mardi, 6 avril 2010, 20h00

16 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2010-03-087

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martin Lizotte, la séance est levée à 21:35 heures.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière